

## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au Conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 15 (14 *présents et 1 pouvoir*)

Date de la convocation du conseil municipal : 24 février 2021

Date d'affichage : 24 février 2021

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt et un, le 22 mars, à 18 h*

*Le conseil municipal de la Commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.*

**Présents** : Aurélie CADIN, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

**Pouvoirs** : Chantal BRIANE donne pouvoir à Louis de ROYS,

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION 7.1/2021-029

#### OBJET : BUDGET – Affectation du résultat 2020

À la lecture du compte de gestion dressé par la Trésorerie de MONTEREAU, **Jacques ILLIEN présente** le résultat de clôture de l'année 2020 :

- En fonctionnement, pour un montant de **422 105,83 €**
- En investissement, pour un montant de **61 860,33 €** ~~37 900,17 €~~

**Jacques ILLIEN rappelle** qui faut inscrire ces deux montants au budget primitif 2021 et propose de le faire de la façon suivante :

- En fonctionnement, "Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement" (*ligne 002*) pour un montant de **422 105,83 €**
- En investissement, "Solde d'exécution positif reporté" (*ligne 001*) pour un montant de **61 860,33 €**

**Jacques ILLIEN précise** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de la commune pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'affectation du résultat de l'année 2020 comme présenté ci-dessus. Ces sommes seront inscrites au budget primitif de la commune pour l'année 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 22 mars 2021,  
Acte rendu exécutoire après publication, le 23 mars 2021  
Le maire, François DEYSSON